



Recuperation d une habilitation

Par **SIMON75**, le **07/09/2012** à **12:05**

Bonjour,

j ai passer une formation electrique avec ma boite d intérim , mais ne travaillant plus avec eux il ne veulent pas me la fournir ,et il ne me l ont d ailleurs jamais donné il y a t il un moyen de la récupérer ou dois je refaire une formation alors qu il y a, a peine 4 mois que je l ai passer

Par **pat76**, le **07/09/2012** à **15:44**

Bonjour

Vous avez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception à l'agence d'intérim dans laquelle vous la mettez en demeure de vous remettre l'habilitation qui aurait dû vous être donné après votre formation et cela dans les 8 jours au plus y tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous laisserez le soin au Conseil des Prud'hommes devant lequel vous assignerez l'agence d'intérim, de trancher le litige.

Vous ajoutez que vous informer l'inspection du travail de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre et enverrez une copie à l'inspection du travail.